

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Vérité Guérison Réconciliation



Mise à jour : juin 2009



Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

- La Commission a été établie dans le cadre de la Convention de règlement sur les pensionnats indiens approuvée par les tribunaux.
- Elle a pour mandat d'informer tous les Canadiens de ce qui se passait dans les pensionnats indiens. Elle documentera les témoignages des survivants, de leurs familles, de leurs collectivités et de toutes les personnes touchées par l'expérience des pensionnats indiens.
- Elle souhaite guider et engager les Premières nations, les Inuits et les Métis ainsi que tous les Canadiens dans un processus de vérité et de guérison qui ouvrira la voie à la réconciliation et au renouvellement des relations, fondées sur la compréhension et le respect mutuels.





Réconciliation

- Le concept de réconciliation n'a pas la même signification pour tous.
- La Commission considère la réconciliation comme un processus individuel et collectif de longue haleine qui nécessite l'engagement de toutes les personnes touchées par l'expérience des pensionnats indiens.
- Ce processus vise autant les anciens élèves inuits, métis et des Premières nations que leurs familles et leurs collectivités, les groupes religieux, les anciens employés des pensionnats indiens, le gouvernement et l'ensemble des Canadiens.





Que fera la Commission?

- Elle montera un dossier historique exhaustif sur les politiques et l'administration des pensionnats indiens.
- Elle produira un rapport public assorti de recommandations à l'intention des parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.
- Elle mettra sur pied un centre national de recherche qui deviendra une ressource permanente en ce qui a trait aux séquelles laissées par les pensionnats indiens.





Activités de la CVR

Collecte de témoignages :

- Offrir un cadre holistique, sûr et adapté aux réalités culturelles qui donne aux anciens élèves, à leurs familles et à leurs communautés la possibilité de communiquer leur expérience à la Commission.
- Toutes les personnes touchées par l'expérience des pensionnats indiens pourront raconter leur histoire dans une présentation écrite ou enregistrée, par l'entremise d'une entrevue individuelle ou dans le cadre d'une discussion publique.
- La participation est volontaire, et les participants pourront choisir leur mode de communication.





Activités de la CVR (suite)

Événements nationaux :

- Organiser sept activités nationales dans différentes régions du pays.

Événements communautaires :

- Appuyer la tenue d'activités communautaires conçues par des collectivités individuelles pour répondre à leurs besoins particuliers.

Recherche :

- Coordonner la collecte de documents et entreprendre des recherches sur des sujets précis afin de les intégrer dans le rapport de la CVR et de les transmettre au Centre national de recherche.

Éducation du public :

- Appuyer les efforts de sensibilisation ainsi que les activités médiatiques et de communication.

Commémoration :

- En partenariat avec AINC, appuyer les activités de commémoration ayant pour but d'honorer les survivants des pensionnats indiens et de leur rendre un hommage permanent.





Activités de la CVR (suite)

Autre :

Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués :

- La Commission a accepté les recommandations du Groupe de travail sur les enfants disparus et les lieux de sépultures non marqués et a accepté d'appuyer le Projet de recherche sur les enfants disparus.
- **Exemples de recommandations :**
 - Examiner le nombre de décès, de maladies et de disparitions chez les enfants ainsi que leurs causes;
 - Cerner les lieux de sépulture;
 - Examiner tous les dossiers pertinents détenus par les églises et le gouvernement, ainsi que les renseignements fournis par les survivants et le personnel des pensionnats ou par toute autre personne.

Soutien en santé:

- Santé Canada offrira un soutien en santé à l'occasion de tous les événements organisés par la Commission.
- Le soutien en santé comprend notamment l'accès à des services professionnels de consultation, à des travailleurs de soutien en santé communautaire et à des services de soutien aux aînés.





Situation de la CVR

- Le 10 juin 2009, la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) a accueilli favorablement l'annonce de la nomination de l'honorable juge Murray Sinclair à titre de président et de Marie Wilson et du chef Wilton Littlechild à titre de commissaires.
- Le Secrétariat de la Commission procède à la mise en place de la structure organisationnelle dont la Commission a besoin pour lancer le plus tôt possible les activités prévues dans son mandat. Ce processus comprend les mesures suivantes :
 - dresser les cadres des activités nationales et communautaires;
 - accroître les activités de communication et de sensibilisation ;
 - poursuivre le dialogue avec les parties et les groupes de survivants;
 - appuyer le processus de sélection des membres du Comité des survivants des pensionnats indiens.
- Le Secrétariat procède le plus rapidement possible à la collecte des témoignages de tous ceux touchés par les séquelles des pensionnats indiens.





STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Commissaires : Ils ont la responsabilité de donner une vision au directeur exécutif, de l'orienter dans ses fonctions et de travailler à ses côtés pour assurer la réalisation du mandat de la Commission.

Directeur exécutif : Le directeur exécutif dirige le Secrétariat, qui fait rapport de ses activités à la Commission. Il est chargé de réaliser le mandat conformément à la vision des commissaires.

Secrétariat : Il s'agit du bureau principal de la Commission, qui fournit le personnel et le soutien opérationnel requis.

Comité des survivants des pensionnats indiens : Dix représentants (principalement des survivants) qui conseilleront la Commission.

Liaison avec les régions : L'équipe formera un lien entre la Commission et les collectivités en vue de la coordination d'activités nationales et communautaires et d'activités de sensibilisation du public.





Comment pouvez-vous appuyer la Commission?

- Parlez de la Commission de vérité et de réconciliation à vos connaissances et à vos voisins.
- Parlez avec les membres de votre collectivité de la signification du terme « réconciliation » et imaginez quelle forme pourrait prendre une activité de réconciliation dans votre collectivité.
- Faites-nous connaître vos réflexions et vos idées.
- Consultez notre site Internet pour connaître les dernières nouvelles : www.trc-cvr.ca





Pour communiquer avec la Commission

Téléphone : 1-866-879-4913

Courriel : TRC-CVR@trc-cvr.ca

Télécopieur : 613-947-5794

Adresse postale : Commission de vérité et de
réconciliation relative aux pensionnats
indiens
59, rue Sparks
C.P. 507, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5P6

Adresse Internet : www.trc-cvr.ca

